

ÉCOLES**7,35 millions****pour le décrochage scolaire**

Le gouvernement bruxellois consacrera d'ici 2021 quelque 7,35 millions d'euros à la lutte contre le décrochage scolaire, a annoncé mercredi le ministre-président bruxellois Rudi Vervoort. Via le dispositif d'accrochage scolaire (DAS), le gouvernement régional octroiera ainsi, entre 2019 et 2021, une subvention de 5.852.609 euros aux écoles situées sur l'ensemble des communes bruxelloises afin qu'elles mènent, des activités de prévention du décrochage scolaire. Au total, 384 projets seront ainsi menés. Il s'agit d'ateliers d'aide aux devoirs, de théâtre, de musique, de sensibilisation à la réduction de la violence. Les activités se déroulent obligatoirement dans l'école, en dehors du temps scolaire. Via le dispositif de soutien et d'accompagnement aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC), l'exécutif bruxellois soutiendra également directement le secteur associatif. (b)